



OBSERVATOIRE PARTENARIAL DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

OCTOBRE
2023

ÉVALUATION DES CITES ÉDUCATIVES DANS LA MÉTROPOLITE DE LYON :

Synthèse de la troisième édition - 2022/2023

L'apport de la démarche des Cités éducatives apparaît, à ce stade, davantage dans la mise en réseau des acteurs et la transversalité qu'elle apporte dans la conduite des projets éducatifs que dans l'évolution des indicateurs statistiques de réussite aux diplômes ou de mixité scolaire. En effet, si certains indicateurs se stabilisent ou s'améliorent (niveau des classes de CP et de CE1 en français et en mathématiques, niveau en mathématiques aux évaluations de sixième, niveau en français en seconde et évitement scolaire), d'autres se dégradent ou demeurent problématiques (résultats au brevet des collèges, niveau en français aux évaluations de sixième, niveau en mathématiques en seconde et répartition des catégories socioprofessionnelles).

L'objectif des Cités éducatives est de renforcer les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, dans et en dehors du cadre scolaire, mais aussi

avant l'âge scolaire et après 16 ans. A ce titre, leur efficacité ne peut être mesurée seulement à l'aune de l'évolution des résultats scolaires.

Il convient par ailleurs d'être prudent car :

- la démarche est encore récente ;
- la période de la crise sanitaire a perturbé son déroulement ;
- de nombreux facteurs extérieurs aux Cités éducatives - sociaux, économiques, géographiques... - interviennent également ;
- certains résultats ne sont pas propres aux Cités éducatives et concernent d'autres voire l'ensemble des territoires.

Bien que jugée complexe à comprendre et à mettre en œuvre, la démarche est globalement appréciée par les acteurs locaux. La transversalité, l'effet réseau, ainsi que les financements qu'elle apporte sont perçus comme des

éléments contribuant à la dynamique partenariale et, *in fine*, à la réussite scolaire des élèves, à la continuité des temps éducatifs et à l'ouverture du champ des possibles pour les enfants et les jeunes.

Du temps semble toutefois nécessaire pour permettre à la démarche d'atteindre sa maturité et d'être pleinement appropriée par les parties prenantes. Ce besoin d'inscription dans la durée se heurte à un manque partiel de visibilité sur le long terme*, s'agissant notamment de l'appui financier apporté par les Cités éducatives aux différents territoires.

La coordination globale, la coopération inter-structures, la continuité des actions à destination de certaines tranches d'âges et la participation des parents apparaissent comme les principaux axes d'amélioration sur lesquels il conviendrait de travailler davantage à l'avenir.

* Cette remarque formulée à plusieurs reprises dans les groupes focus est antérieure aux dernières annonces du Gouvernement sur la poursuite et l'extension des labellisations.

Des effets peu évidents pour les indicateurs de réussite, d'ambition scolaire et d'attractivité du territoire (approche statistique)*



Points positifs/éléments de satisfaction

- En matière de réussite et d'ambition scolaire (axe 1), on note :
 - un maintien du niveau des élèves de CP et de CE1 en français et en mathématiques,
 - un maintien du niveau en mathématiques aux évaluations de sixième.
- S'agissant de l'attractivité du territoire (axe 1), on observe un recul notable de l'évitement scolaire au collège, qui atteint son plus bas niveau depuis 2018

* De nouveau, il est à noter que la mesure de ces effets est complexe et appelle à la prudence en raison de leur dimension multifactorielle.



Points négatifs/sources de vigilance

- En matière de réussite et d'ambition scolaire (axe 1) :
 - les résultats sont dans l'ensemble moins satisfaisants en 2022 qu'en 2021, tout en restant meilleurs qu'en 2019 (avant la crise sanitaire) ;
 - les résultats au brevet des collèges fléchissent, alors qu'ils sont stables dans les autres territoires ;
 - le niveau en français baisse fortement aux évaluations de sixième, mais ce constat s'applique à l'ensemble des territoires ;
 - le niveau en seconde baisse globalement, particulièrement en mathématiques.
- S'agissant de l'attractivité du territoire (axe 1) :
 - La répartition par CSP reste dans l'ensemble constante ces dernières années, avec trois fois plus de catégories défavorisées chez les collégiens des Cités éducatives.

Une démarche reconnue pour son intérêt mais jugée complexe, une gouvernance originale mais perfectible (analyse des groupes focus)



Points positifs/éléments de satisfaction

- En matière de promotion de la continuité éducative (axe 2), il apparaît que :
 - les Cités éducatives facilitent la transversalité dans la conduite des projets ;
 - elles participent au renforcement du maillage local d'acteurs et de structures ;
 - elles permettent de créer et de conforter des liens avec les établissements scolaires ;
 - elles contribuent au développement de la participation des parents.
- S'agissant de l'ouverture du champ des possibles (axe 3) :
 - la transversalité et le renforcement du maillage sont de nouveau mentionnés comme des éléments de satisfaction importants par les acteurs locaux qui insistent sur l'intérêt de la mise en réseau de l'ensemble des parties prenantes ;
 - l'appui financier apporté par les Cités éducatives est également très apprécié, dans la mesure où il permet notamment d'expérimenter de nouveaux projets, d'amorcer des démarches jusqu'alors en gestation et d'accompagner des initiatives qui nécessitent des moyens.



Points négatifs/sources de vigilance

- En matière de promotion de la continuité éducative (axe 2), il ressort que :
 - la coordination avec les dispositifs existants n'est à ce jour pas optimale, en particulier avec ceux relevant du droit commun ;
 - la coopération entre des structures aux modes de fonctionnement différents est complexe et reste à améliorer ;
 - la continuité des actions doit encore être approfondie, notamment avec celles destinées à des tranches d'âge spécifiques (moins de trois ans et plus de dix-huit ans) ;
 - la participation des parents nécessite elle aussi d'être confortée.
- S'agissant de l'ouverture du champ des possibles (axe 3) :
 - de nouveau, la coordination entre les partenaires et les dispositifs existants apparaît comme étant perfectible ;
 - la majorité des Cités éducatives ne se sont pour l'instant pas emparées de certains thèmes, comme les séjours à l'étranger, par exemple ;
 - des incertitudes demeurent sur la poursuite de la démarche et des financements qu'elle apporte*.

* Une nouvelle fois, cette remarque formulée à plusieurs reprises dans les groupes focus est antérieure aux dernières annonces du Gouvernement sur la poursuite et l'extension des labellisations.

A retenir

Une troisième édition marquée par deux principaux changements

- Une reprise du cahier des charges et de l'organisation générale des deux premières éditions de l'évaluation.
- Un élargissement du périmètre et une évolution de la méthodologie :
 - deux nouvelles Cités éducatives ont été créées et intégrées à la démarche d'évaluation : Bron et Villeurbanne,
 - le volet qualitatif a été conduit par l'intermédiaire de « groupes focus », des séances de travail thématiques réunissant une dizaine d'acteurs locaux concernés par la thématique traitée (cf. page 4).

Principales attentes et suggestions formulées par les acteurs locaux

- Renforcer la coordination et les passerelles entre les différentes institutions impliquées dans les Cités éducatives.
- Clarifier le rôle des enseignants dans le dispositif.
- Clarifier et renforcer le rôle des parents, en allant notamment chercher ceux qui sont le plus éloignés du champ scolaire.
- Inscrire les projets dans la durée et tisser des liens entre eux.
- Donner aux acteurs locaux suffisamment de temps pour s'investir dans les Cités éducatives en parallèle de leurs activités courantes.
- Privilégier la conduite d'actions appelées à se poursuivre.
- Anticiper la fin des financements en cherchant dès à présent des relais.
- Organiser des rencontres et temps d'échange entre différentes Cités éducatives.
- Améliorer la prise en compte des tranches d'âge les plus difficiles à approcher (moins de trois ans et plus de dix-huit ans).
- Valoriser davantage l'expérience et les compétences internationales d'une partie des élèves.
- Investir davantage la thématique de la recherche de stages, en approfondissant la connaissance du territoire et de ses besoins ainsi que la concertation entre les partenaires.

« Trois questions à...



Nicolas Magnin

Inspecteur d'Académie,
Directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale
du Rhône

Que pouvons-nous retenir de l'évaluation de la démarche des Cités éducatives en 2022/2023 ?

L'évaluation des cités métropolitaines offre un instantané à l'échelle d'un territoire à l'aune de plusieurs critères qui relèvent des objectifs des cités :

- conforter le rôle de l'école
- promouvoir la continuité éducative
- ouvrir le champ des possibles

C'est un bilan qui permet d'acter l'imprégnation progressive de la démarche au bénéfice d'une meilleure inter-connaissance et d'une plus grande collaboration entre tous les acteurs pour une prise en charge globale des publics. Ce bilan nous apprend aussi que l'organisation de la gouvernance reste un facteur déterminant dans la réussite des cités éducatives qui doit être confortée.

Comment les premiers résultats encourageants qui sont observés pourraient-ils être confortés ?

Il me semble que l'une des clefs du succès réside dans l'approfondissement de la logique coopérative en l'étendant aux usagers, en associant en particulier plus largement les familles et les élèves à la définition des besoins et des choix. L'articulation de l'existant, la coordination avec le droit commun restent toujours des axes de progrès. Un accompagnement consolidé du parcours de chaque jeune passera également par un renforcement de la concertation avec les acteurs de l'école et notamment les enseignants pour assurer une réelle cohérence éducative.

De nouvelles perspectives se dessinent-elles pour l'an prochain ?

L'évaluation des cités métropolitaines, par son périmètre, est une évaluation macroscopique qui donne des points de référence. De façon complémentaire, il paraît essentiel que la démarche évaluative s'ancre au cœur de chacune des cités, parce qu'elle est intégrative, réflexive et structurante. C'est une boucle de régulation qui va du besoin aux effets et qui est donc indispensable pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies pertinentes, cohérentes, efficaces, et utiles. Enfin c'est une démarche qui croisant des regards interne et externe, engage et valorise. Je crois que c'est une piste vertueuse.



Soixante-dix personnes réunies dans le cadre de groupes focus

Réunissant entre sept et quinze personnes à chaque fois, des groupes focus ont permis de mobiliser près de 70 participants au total : acteurs de l'Education nationale (chefs d'établissements, principaux de collèges, enseignants, chefs de file Education nationale...), du monde associatif (associations intervenant dans différents domaines tels que la culture ou le sport, par exemple) et représentants des collectivités locales impliquées dans la démarche (référents éducation des communes, notamment).

D'une durée moyenne de deux heures, les séances se sont déroulées dans les locaux de l'Agence d'urbanisme. Chaque groupe était consacré à un critère spécifique et animé de la façon suivante :

- introduction / tour de table,
- rappel des principaux résultats de l'évaluation réalisée l'an dernier,
- invitation des participants à s'exprimer de façon générale sur le critère débattu, puis à réagir à quatre affirmations présentées par les animateurs (exemple: êtes-vous d'accord/pas d'accord avec l'affirmation suivante : les parents d'élèves sont associés à la démarche d'évaluation des Cités éducatives),
- expression libre sur les attentes, besoins et proposition d'amélioration.

Outre son intérêt méthodologique - l'émulation créée par l'échange collectif, la confrontation des points de vue, le partage d'expérience... - et pratique (gain de temps et mobilisation d'un grand nombre de participants), cette approche a également permis de contribuer directement à la dynamique partenariale : en réunissant à plusieurs reprises les parties prenantes dans un cadre à la fois formel et neutre (c'est-à-dire dans les locaux d'une structure indépendante, non commanditaire ni financeuse de l'évaluation), elle a offert aux acteurs locaux un espace d'expression apprécié pour débattre et tenter d'améliorer la démarche.

Directeur de publication : **Damien Caudron**
Référent : **Richard Nordier - r.nordier@urbalyon.org**

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'urbanisme de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

